



PROCEDURE RENOUVELLEMENT LICENCE

SAISON 2018/2019

La Ligue a lancé depuis cette saison la **dématérialisation** de la demande de licence pour les renouvellements, c'est à dire que vous pouvez, **par internet**, faire vous-même votre demande de licence.

Aussi, cette année, les renouvellements de licence se feront uniquement par cette procédure.

Vous n'aurez donc pas de licence papier à remplir. Cela sera très rapide pour vous et plus pratique pour le secrétariat.

Etapes de la procédure de renouvellement :  Date limite de paiement sans pénalité 31/07

1/ Repérez le montant de la licence correspondant à la catégorie de votre enfant ou à la votre.

2/ Mettez le règlement dans une enveloppe mentionnant "Règlement de licence" ET une adresse de messagerie valide. (Vous pouvez effectuer le paiement en plusieurs fois. Dans ce cas, merci de donner l'intégralité des chèques à l'inscription et d'indiquer au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées ainsi que le nom du licencié (les chèques ne seront encaissés qu'à la date demandée). Nous acceptons les chèques vacances, les chèques sport.)

3/ **Après la réception du règlement** de votre licence, et uniquement après celle-ci, vous recevrez un **email** de la FFF comprenant le formulaire dématérialisé. (Je vous enverrai préalablement un message vous avertissant de cet envoi). Il vous suffira de suivre les indications et de remplir la demande en ligne. Pensez à bien cliquer sur **valider** pour que la demande nous soit envoyée.

4/ Après avoir contrôlé que la demande est bien complétée et que la licence a été acquittée, nous approuverons votre demande auprès de la Ligue.

5/ Quand la licence sera validée par celle-ci, elle vous enverra par mail votre attestation de licence. Celle-ci sera la seule preuve que vous ou votre enfant êtes licencié de la FFF. C'est elle qui vous servira par exemple pour bénéficier des 10% lors de vos achats à Intersport.

• **Le certificat médical est valable pour 3 saisons consécutives**

Celui qui a été fourni :

- pour la saison 2016/2017, est valable pour 2017/2018, et pour 2018/2019
- pour la saison 2017/2018, est valable pour 2018/2019, et pour 2019/2020

Attention :

Ceci est vrai sous réserve que le licencié réponde au questionnaire de santé joint à ce message, et atteste que chacune des réponses est négative ⇒ Dans ce cas, sur le formulaire de demande il faudra cocher **NON**. (Ceci est sous votre entière responsabilité).

MAIS si au moins une réponse est positive ⇒ Dans ce cas, il faudra cocher **OUI** et faire remplir le certificat médical disponible sur la demande, par un médecin comme avant.



Vérifier que le cachet du médecin soit lisible



Signature obligatoire du médecin



Ne pas rayer la mention « *est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure* ».